

DECLARATION PREALABLE POUR UNE MODIFICATION DEVANTURE COMMERCE

Vous trouverez ci-après un exemple de dossier complet de déclaration préalable commenté.

Vous devez fournir 2 exemplaires du dossier complet (imprimé de déclaration préalable et pièces jointes à l'imprimé) ou 3 si votre terrain se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique.

Les formulaires de demandes et les **notices explicatives** sont téléchargeables sur le site de la ville : www.nice.fr sur cette même page.

Les formulaires de demandes et les **notices explicatives** sont téléchargeables sur le **site de la ville** : www.nice.fr (sur cette même page : <http://nice.fr/Collectivites/Services-municipaux/Services-des-permis-de-construire>)

Vous y trouvez également un lien vers le **PLU de Nice** et la **carte interactive**. **Des outils de recherche, d'identification, de mesure ... se trouvent en haut de la carte**, cliquer sur une des icônes suivantes pour :

-  - Identifier les éléments (zone PLU, N° de parcelle, servitudes..) se rapportant à votre parcelle
-  - Localiser votre terrain (recherche avec l'adresse ou le N° de parcelle)
-  - Afficher la légende ou visualiser d'autres éléments du PLU (annexes)
-  - Mesurer votre terrain ou le bâti (périmètre, surface)
-  - Imprimer un plan

Pour afficher les « *Servitudes* » notamment les **périmètres de protection des monuments historiques** ou le « *Plan directeur* » utiliser les raccourcis en haut à droite de la carte:



Voisinage de monuments historiques (cercles roses) = 3 dossiers complets avec DP11

Hors zone de protection = 2 dossiers complets

Autres sites et outils pratiques :

www.cadastre.gouv.fr pour trouver, mesurer votre parcelle, **éditer un plan de situation**



- Utiliser les *outils avancés* de l'application pour :
- vous informer sur votre parcelle
 - « **imprimer** » un **plan de situation**
 - mesurer votre parcelle

(Ne pas utiliser le menu du navigateur pour l'édition du plan de situation)

www.service-public.fr: formulaires et notices, droits et démarches dans le domaine de l'urbanisme et/ou concernant votre logement. (Onglet *logement* puis partie *urbanisme*)



Déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

cerfa

N° 13404*03

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration.
 - Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.
 - Votre projet comprend des démolitions.
- Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D **P**

City Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur
 Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : Commune : _____Département : Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Société TEST Raison sociale : _____

N° SIRET : 21060088800015

Type de société (SA, SCI,...) : SARL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : DUPONT Prénom : D

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 5 Voie : rue de l'Hôtel de Ville

Lieu-dit : _____ Localité : NICE

Code postal : 06364 BP : Cedex : 04

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone (facultatif) : 0000000001

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone (facultatif) : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet

- Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 7 Voie : Place du Général Charles de Gaulle

Lieu-dit : _____ Localité : NICE

Code postal : 06000 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : LO 537

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : 285m²

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

3.3 - Terrain issu d'une division de propriété

Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie si le plan local d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à la date de la division. Si cette règle existe, le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie du terrain.

Indiquez cette surface (en m²) : _____ et la superficie du terrain avant division (en m²) : _____

ou joignez à votre demande une copie de l'attestation

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal²
- Terrain de camping
- Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs
- Durée annuelle d'installation (en mois) : _____
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes
- Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
- Superficie (en m²) : _____
- Profondeur (pour les affouillements) : _____
- Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Coupe et abattage d'arbres
- Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)³
- Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal
- Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des abords d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé

Dans un secteur sauvegardé, site classé ou réserve naturelle :

- Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art
- Modification de voie ou espace publics
- Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Votre projet ne porte pas sur un projet d'aménagement.

Ne pas renseigner le cadre 4

Vous pouvez barrer cette page mais elle doit figurer dans le dossier.

4.3 - À remplir pour la déclaration d'un camping, d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un terrain mis à disposition de campeurs

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui Non

Si oui,

- Veuillez préciser la date et/ou le numéro de l'autorisation : _____

- Veuillez préciser le nombre d'emplacements : _____

▪ avant agrandissement ou réaménagement : _____

▪ après agrandissement ou réaménagement : _____

Veuillez préciser le nombre maximum d'emplacements réservés aux :

 tentes : _____ caravanes : _____ résidences mobiles de loisirs : _____

et précisez le nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : _____

4.4 - À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres

Courte description du lieu concerné :

 bois ou forêt parc alignement (espaces verts urbains)

Nature du boisement :

Essences : _____

Age : _____ Densité : _____ Qualité : _____

Traitement : _____ Autres : _____

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Nature des travaux envisagés**

- Nouvelle construction
- Travaux ou changement de destination⁴ sur une construction existante
- Piscine
- Clôture
- Autres (précisez) : _____

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Modification devanture d'un commerce :

- Installation d'une porte automatique
- Création d'une pente PMR intérieure (sans débords sur le domaine public)
- Mise en peinture d'une partie de la façade (description sommaire)

voir notice descriptive (DP11)

Si votre projet n'est pas situé dans un secteur protégé (périmètre de protection d'un monument historique, secteur sauvegardé) la notice descriptive (DP 11) n'est pas obligatoire, **il faut néanmoins donner la description de votre projet dans le cadre 5 ci-dessus et préciser : les matériaux, les couleurs choisies et les façades concernées.**

5.2 - Informations complémentairesType d'annexes : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro Autres financements :

Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées Autres, précisez : _____Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires **5.3 - Destination des constructions et tableau des surfaces**surfaces de plancher⁵ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ (C)	Surface supprimée ⁸ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	✦					
Hébergement hôtelier	✦					
Bureaux	✦					
Commerce	☆	☆				☆
Artisanat ⁹	✦					
Industrie	✦					
Exploitation agricole ou forestière	✦					
Entrepôt	✦					
Service public ou d'intérêt collectif	✦					
Surfaces totales (m²)						☆

5.4 - Destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

Si votre projet ne porte pas sur la création de surface de plancher, ne pas renseigner les cadres 5.2 à 5.5

* Si votre projet porte sur la création de surface de plancher (ex mezzanine), renseigner les cadres 5.2, 5.3 et 5.5 et vérifiez si des places de stationnement sont exigibles en article 12 du règlement du PLU,

5.5 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : _____

6- À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de cette déclaration préalable.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

8 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable.¹⁰

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À, NICE

Le : 09/09/2014

Signature du déclarant :
Pas de signature p/o

SARL SOCIETE TEST
DUPONTD
Directeur Général
Struc de l'Hotel de Ville
06364 NICE cedex 04
Tél. 00 00 00 00 01 Fax 00 00 00 00 02

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Rappel général :

Renseigner impérativement les cadres 1, 2, 3 paragraphe 1 et le cadre 5 et 8

Cadre 3.1 : N° de parcelle (et sa section) et surface du terrain sur le site www.cadastre.gouv.fr

Cadre 5 : Les travaux portent sur une construction existante, donner une courte description du projet ou renvoyer vers la notice descriptive si votre projet se situe dans un secteur protégé (DP11) (cf page 1 – périmètre des monuments historiques)

Cadre 8 : ne pas oublier de dater et de signer, l'apposition Pour Ordre P/O n'est pas acceptée



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)¹. Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1) Pièce obligatoire pour tous les dossiers :

<input checked="" type="checkbox"/>	DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
-------------------------------------	--	---

2) Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions :

<input checked="" type="checkbox"/>	DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme] <i>A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)</i>	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/>	DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10b) du code de l'urbanisme] <i>À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)</i>	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/>	DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme] <i>À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade.</i>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme] <i>À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.</i>	1 exemplaire par dossier

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques :

(En dehors des périmètres de protection des monuments historiques, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).

<input type="checkbox"/>	DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/>	DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

3) Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des travaux, installations et aménagements :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> DP9. Un plan sommaire des lieux indiquant, le cas échéant, les bâtiments de toute nature existant sur le terrain [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP10. Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou le divisions projetées [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires

Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :

<input type="checkbox"/> DP 10-1. L'attestation de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

4) Pièces complémentaires à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux dans un monument historique inscrit, dans un immeuble adossé à un monument historique classé, dans un immeuble situé en secteur sauvegardé, en abords de monument historique ou en zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager :	
<input checked="" type="checkbox"/> DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> DP11-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
<input type="checkbox"/> DP11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> DP12. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (Coefficient d'occupation des sols) en justifiant que vous remplissez certains critères de performance énergétique :	
<input type="checkbox"/> DP12-1. Un document attestant que le projet respecte les critères de performance énergétique [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP12-2. Un engagement d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable ou de pompe à chaleur [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> DP13. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la déclaration préalable vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP14. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21-b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> DP14. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

10/13

Si votre projet porte sur une construction susceptible, en raison de son emplacement et de sa hauteur, de constituer un obstacle à la navigation aérienne :

<input type="checkbox"/> DP 16-1. Le justificatif de dépôt de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 244-1 du code de l'aviation civile [Art. R. 431-36 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur n'est pas approuvé ou dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur a été mis en révision :

<input type="checkbox"/> DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> DP21. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Le bordereau de dépôt des pièces permet de lister les pièces présentes dans le dossier : cocher les pièces nécessaires en fonction de votre projet.



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les déclarations préalables Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet. D P Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m² Surface taxable des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Table with columns: Dont, Description, Nombre de logements créés. Includes rows for 'Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)' and 'Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)'. A red circle highlights the 'Nombre de logements créés' column with the text 'Si vous ne créez pas de surface de plancher à l'occasion de la modification du commerce'.

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui [] Non [] Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

Table with columns: Description, Nombre créé, Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis), Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis). Includes rows for 'Nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)', 'Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes', 'Locaux industriels et leurs annexes', 'Locaux artisanaux et leurs annexes', 'Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)', 'Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)', 'Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)', and 'Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)'. A 'Surfaces créées' label is placed at the bottom right of the table.

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin de la piscine : m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m².**1.4 – Redevance d'archéologie préventive :**

Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol. Les fondations ou les travaux n'affectent pas le sous-sol si leur profondeur est inférieure à 0,50 m.

Surface concernée au titre des locaux : m² de surface taxable crééeSurface concernée au titre de la piscine : m² de bassin créé

Nombre d'emplacements de stationnement concernés (13) : créé(s)

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs concernés : créé(s)

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs concernés : créé(s)

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m concernées : créée(s)

1.5 – Cas particuliersLes travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non **2 - Autres renseignements****2.1 – Versement pour sous-densité (VSD) (14)**

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?

Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m²La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre : €Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1^{er} avril 1976 ont été démolies : Oui Non si oui, indiquez ici la surface de plancher démolie (20) : m²**3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un plafond légal de densité et si votre projet dépasse ce plafond :	
<input type="checkbox"/> F3. Un extrait de la matrice cadastrale [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F4. Un extrait du plan cadastral [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F5. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F8. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine(21) :	
<input type="checkbox"/> F9. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 09/09/2014

Nom et Signature du déclarant

SARL SOCIETE TEST
DUPONT
Directeur Général
5 Rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE cedex 04
Tél. 00 00 00 00 01 Fax 00 00 00 00 02

Signature du déclarant :
Pas de signature p/o

- Cadre 1 paragraphe 1 : il faut compléter la surface taxable créée (si vous ne créez pas de surface de plancher à l'occasion d'une modification de devanture commerce indiquez = 0)
- Cadre 5 : ne pas oublier de dater et de signer, l'apposition Pour Ordre P/O n'est pas acceptée



ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition d'un bâtiment adossé à un immeuble classé au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A8. Des photographies faisant apparaître l'ensemble des parties extérieures et intérieures du bâtiment adossées à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A9. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

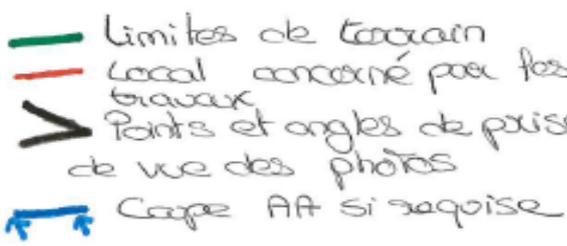
Si votre projet comporte des démolitions, votre demande devra faire l'objet d'une demande à part, il vous faudra joindre le récépissé à la présente demande, sinon vous n'avez pas de pièces à fournir

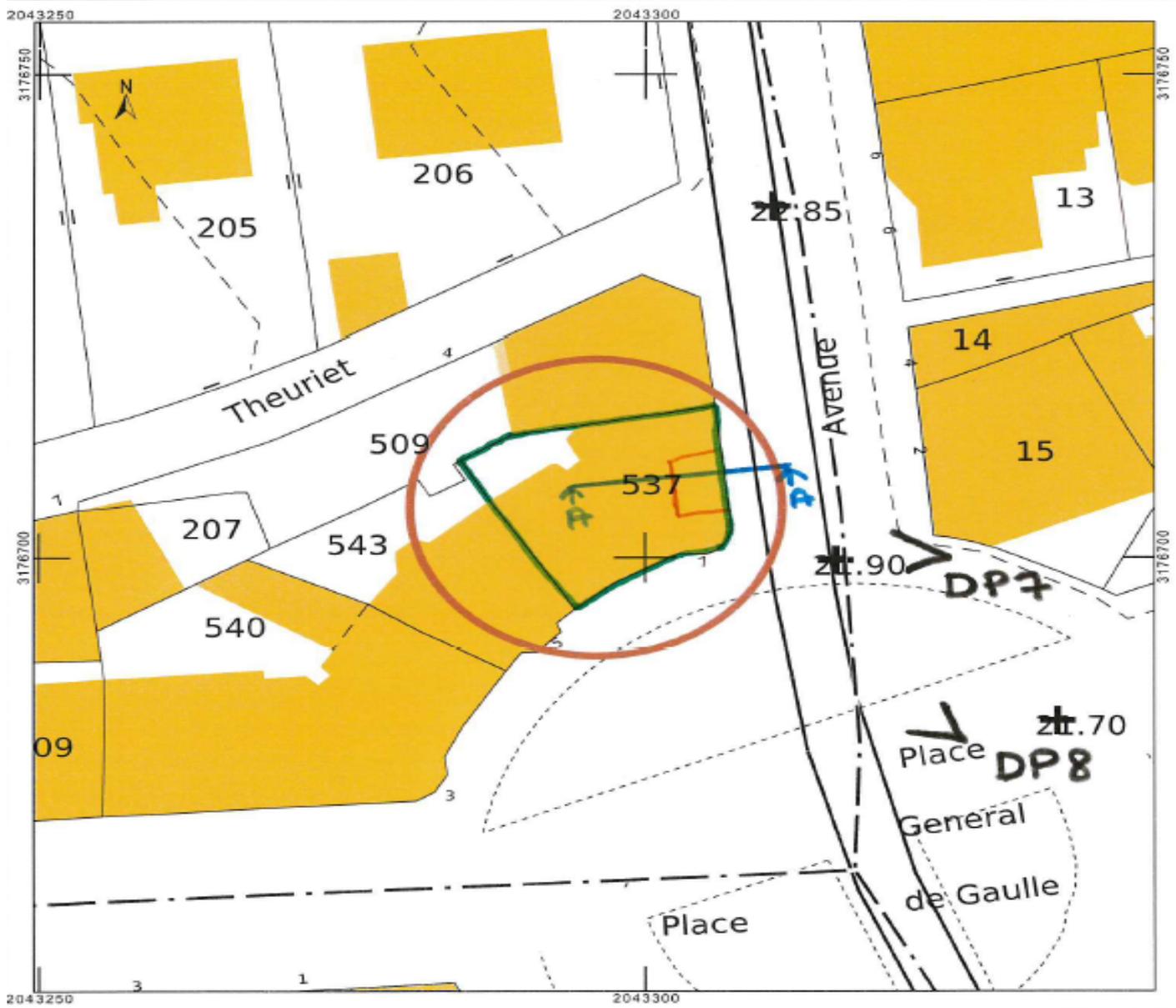
<p>Département : ALPES MARITIMES</p> <p>Commune : NICE</p>	<p align="center">DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">PLAN DE SITUATION</p> <p align="center">-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Nice 1 Centre des Finances Publiques de Nice Cadéï 22, rue Joseph Cadéï 06172 06172 NICE tél. 04-92-09-47-23 -fax 04-92-09-45-49 cdf.nice-1@dgfp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : LO Feuille : 000 LO 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 01/10/2014 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2012 Ministère de l'Economie et des Finances</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p align="center">cadastre.gouv.fr</p>



DP 1 :

Fonds de plan disponible sur www.cadastre.gouv.fr ou sur www.nice.fr/

Département : ALPES MARITIMES Commune : NICE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Nice 1 Centre des Finances Publiques de Nice Cadet 22, rue Joseph Cadet 06172 06172 NICE tél. 04-92-09-47-23 -fax 04-92-09-45-49 cdf.nice-1@dgifp.finances.gouv.fr
Section : LO Feuille : 000 LO 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 09/09/2014 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances	PLAN DE SITUATION  <p> ——— Limites de terrain ——— Local concerné par les travaux > Points et angles de prise de vue des photos <— Coupe AF si requise </p>	
		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr

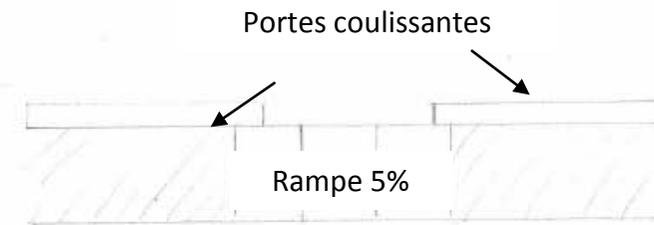
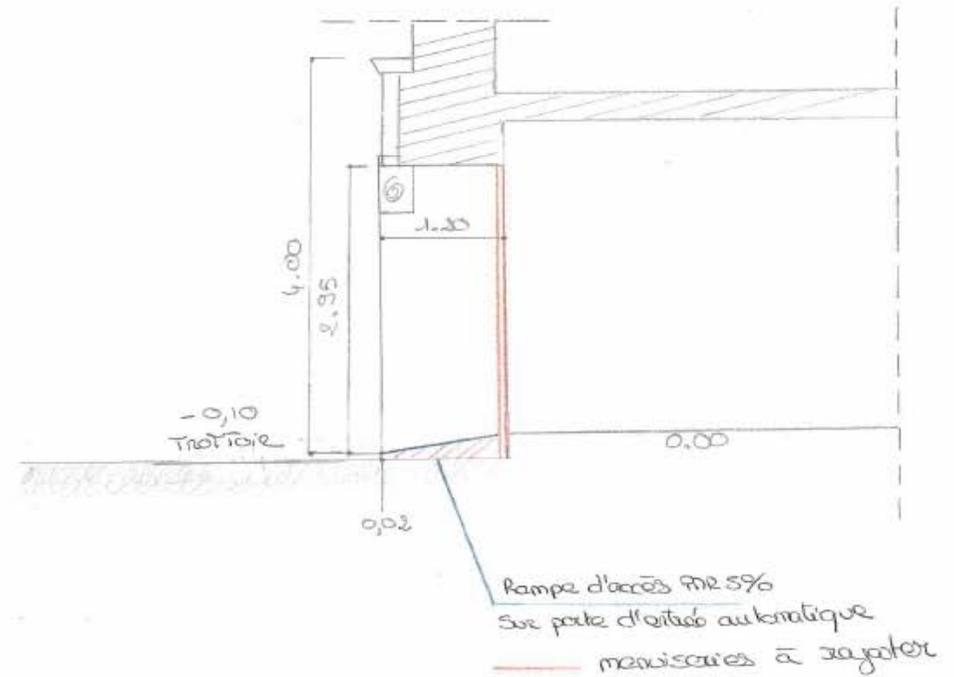
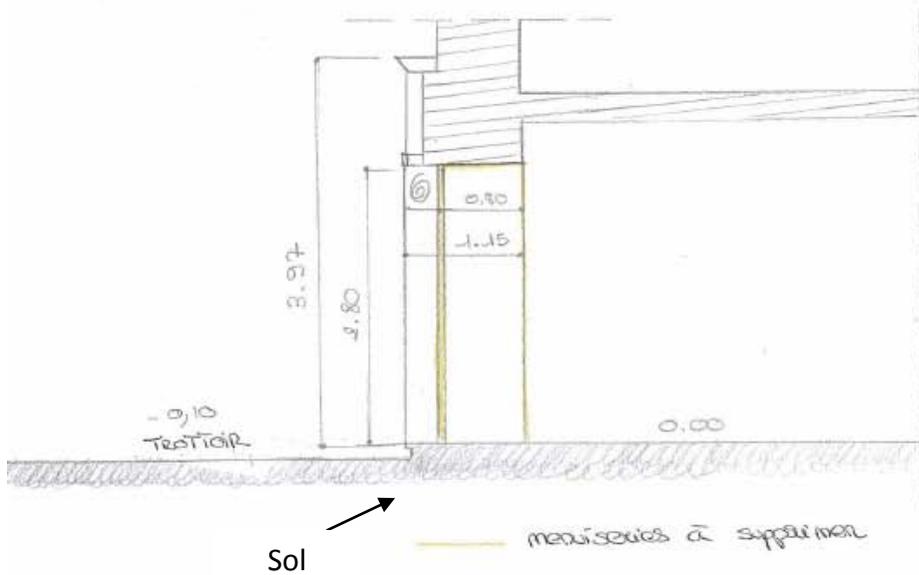


DP 1 bis :

Vous devez indiquer : l'orientation, l'échelle, **les limites du terrain** (contour vert), **du local** (contour rouge), **le tracé de la coupe** et la direction d'observation, des éléments permettant d'identifier le terrain à l'échelle du quartier (nom des voies, sections cadastrales), **les points et angles des photographies des pièces DP7 et DP8.**

COUPE AA EXISTANT

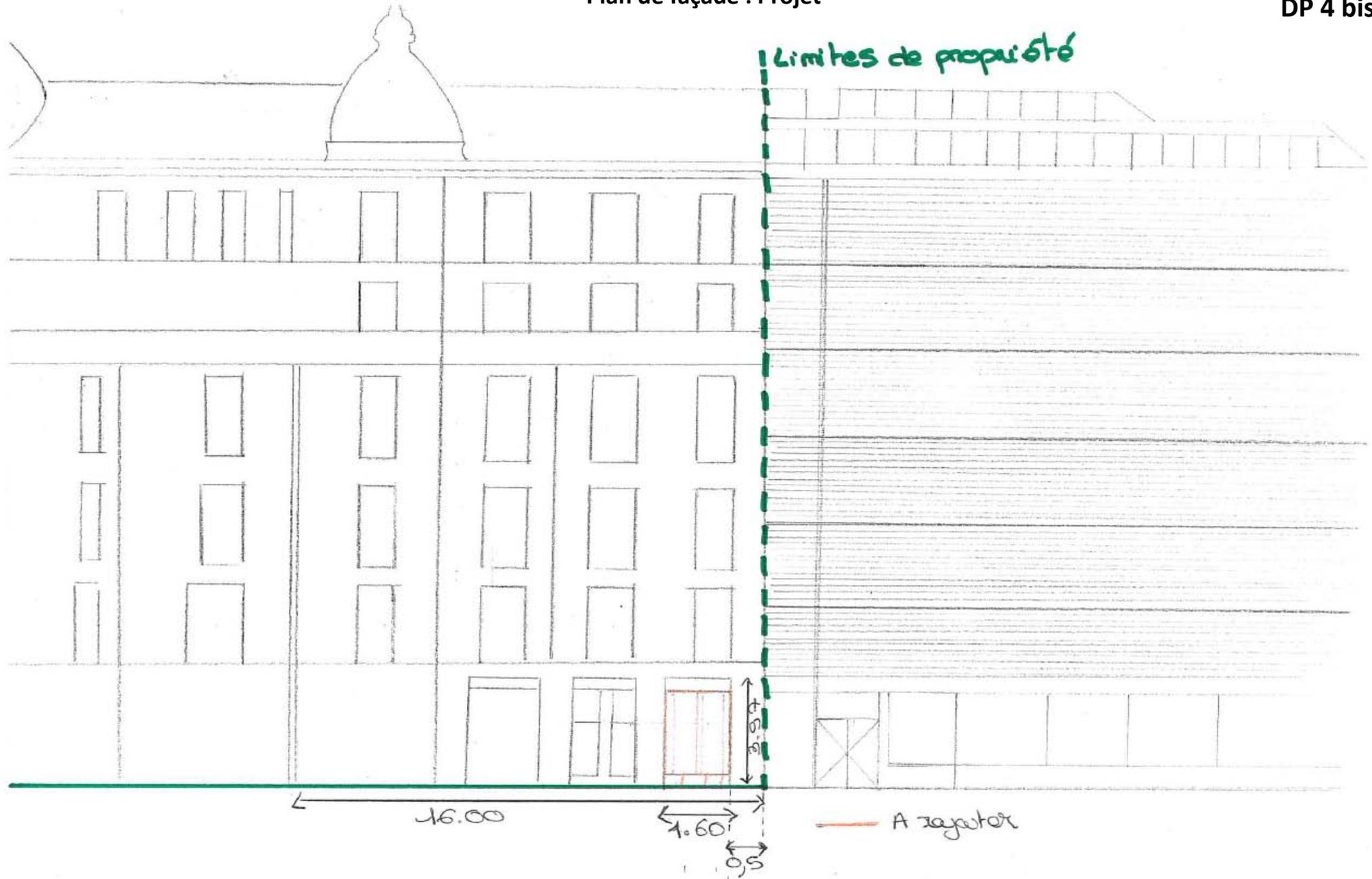
COUPE AA PROJET



DP 3 :
 Vous devez indiquer si le niveau du terrain est modifié.
 Dans ce cas fournir la coupe de l'état initial et futur.
 Les ouvrants ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Echelle 1/50





DP 4 :

A fournir dès lors que le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.



** Enseigne :
 > Doit faire l'objet d'une demande séparée
 (cf. informations utiles)

** Etablissement recevant du public (ERP):
 > Doit faire l'objet d'une demande séparée
 (cf. informations utiles)

DP 5 :
 Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :

- Un photomontage (c'est la solution la plus simple pour un non professionnel) : à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet (calque), vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.
- Une perspective ou une axonométrie.

Avenue Borriglione

**DP 7 :**

La photographie DP7 doit :

- Montrer le terrain du projet dans le paysage proche.

Ne pas oublier de reporter le point de prise de vue sur le plan de situation ou le plan de masse

Place Général de Gaulle

**DP 8 :**

La photographie DP8 doit :

- Etre prise depuis le sol. (pas de photo aérienne)
- Permettre de situer le terrain et le bâtiment dans un environnement éloigné.

Elles doivent être éditées de préférence en couleur, en cas d'impossibilité de prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative qui justifie qu'aucune photo ne peut être prise de loin.

Ne pas oublier de reporter le point de prise de vue sur le plan de situation ou le plan de masse

- **Porte automatique :**

Fourniture et pose d'une porte automatique conforme à la norme CO48 d'une largeur de passage de 1600 mm – 2 vantaux – vitrage STADIP – châssis en aluminium gris clair RAL 7032

- **Accès PMR :**

Pente de 5% à créer, couverture carrelage structuré antidérapant gris anthracite

Longueur : 2210 mm

Largeur : 1650 mm

- **Façade :**

Ravalement du commerce identique à l'existant, couleur N° 141 (nuancier Ville de Nice)



DP 11 (A fournir impérativement si le projet est situé dans un périmètre de protection soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France - cf. page 10)

- Décrire les travaux prévus ou joindre le devis et coller vos échantillons de couleurs.
- Vous devez préciser les matériaux utilisés et les modalités d'exécution

**** INFORMATIONS UTILES ****

Etablissement Recevant du Public (ERP) :

L'ouverture d'un ERP est soumise à des obligations de sécurité et d'accessibilité qui s'imposent au moment de la construction et au cours de l'exploitation. (Article L.425-3 et R.425.15 du code de l'urbanisme) (Article L.123-1 et s. et R.123.- et s. du code de la construction et de l'habitation)

> Une demande d'autorisation de travaux est à présenter à la Direction Adjointe du Contrôle des Etablissements de l'Hygiène et de la Sécurité – 5 rue Gabriel Fauré

Tél. : 04 97 13 31 59

Formulaire cerfa 13824 à télécharger sur le site du service public. <http://www.service-public.fr/>

Enseignes et Stores :

Les enseignes commerciales et les stores doivent respecter certaines règles d'emplacement, de dimensions.

> Une demande est à présenter Direction de la réglementation et du contrôle des espaces publics – service publicité enseignes – 37 avenue Maréchal Foch (3e et 5e étage)

Tél. : 04 97 13 21 52 ou 33 89

Courriel : reglementation.espaces@ville-nice.fr

Horaires d'ouvertures : du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 17 h 00 le vendredi : de 8 h 30 à 15 h 45

Formulaires à télécharger sur le site de la ville de Nice www.nice.fr rubrique collectivité / services municipaux / réglementation des espaces :

<http://nice.fr/Collectivites/Services-municipaux/Reglementation-et-contrôle-des-espaces-publics>